

Réunion du Conseil d'Administration

Dimanche 4 octobre 2020 de 10h à 17h
dans les locaux du SNPPsy, à 75003 Paris, 77 Rue des Archives

Présentes : Sophie Decoster, Rachèle Sédrati, Sophie Deblyck, Cécilia Prado, Gaëlle Barbier, ainsi que Francine Saal par Skype - Claudie Bertrand à partir de 12h -

Excusés : Frédéric Brissaud, Dominique Michel

Assistante administrative: Heidi Mascaró

La réunion est ouverte à 10h30.

1. Question administrative : parution dans l'annuaire du CEG-t

Le CA tient à souligner et rappeler que depuis la révision des statuts du CEG-t, les adhérents du CEG-t qui sont en activité figurent automatiquement dans l'annuaire sur le site internet www.cegt.org, conformément à l'article 4.2 des nouveaux statuts (« *ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE ET ANNUAIRE PUBLIC* ») :

Alinéa 4.2-1

Tout membre individuel ou institutionnel est engagé déontologiquement au regard du CEG-t par le Code de déontologie du CEG-t dans l'exercice professionnel de la gestalt-thérapie, individuelle et de groupe, ou dans l'exercice professionnel de formation de gestalt-thérapeute.

Alinéa 4.2-2

Un annuaire mentionnant les coordonnées professionnelles des membres exerçant le métier de gestalt-thérapeute est publié, notamment sur le site du CEG-t, et régulièrement mis à jour.

Alinéa 4.2-3

Tout membre individuel recevant des patients ou disposé à en recevoir :

– S'engage à mentionner à ses patients qu'il adhère au CEG-t et qu'il est engagé au respect de son Code de déontologie,

*– **Accepte que ses coordonnées professionnelles soient rendues publiques via l'annuaire afin de permettre à ses patients de connaître l'organisation au regard de laquelle le membre est engagé déontologiquement.***

– Fait état dans ses documents de présentation professionnels de son appartenance au CEG-t et de son engagement déontologique au regard du CEG-t.

Peuvent faire exception à cette règle, les adhérents dont la demande est justifiée, par exemple parce qu'ils ne sont pas ou plus en activité.

2. Collégiales et AG 2021

Les prochaines Collégiales et Assemblée Générale du CEG-t auront lieu les 16 et 17 janvier 2021 dans les locaux du FIAP à Paris. Toutefois, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, le nombre de participants doit être limité à 40 personnes maximum. Si le CA considère qu'il est intéressant d'ouvrir et

faire connaître le CEG-t à d'autres associations (SFG, Asso En Contact,...), il souhaite néanmoins que les adhérents du CEG-t soient prioritaires. Les adhérents seront invités à répondre le plus rapidement possible, ils recevront le bulletin d'inscription vers mi-octobre et en fonction du nombre de places restantes début novembre, le bulletin sera ou non adressé aux autres associations. Quoiqu'il en soit, il est possible que certaines inscriptions ne puissent pas être prises en compte (pour respecter la jauge de 40). La liste des participants devra être arrêtée au 15 décembre 2020, en fonction de l'ordre d'arrivée et de l'appartenance ou non au CEG-t.

Par ailleurs, le CA termine la rédaction et mise en forme du bulletin d'inscription, puis fait le point sur les derniers échanges avec le comité thématique qui lui a fait part du pré-programme des Collégiales.

Le CA a approuvé la proposition de Francine Saal, trésorière, d'offrir le repas du dimanche midi aux adhérents du CEG-t.

3. Encrier

Le prochain Encrier était censé paraître mi-octobre, mais au vu du contenu actuellement disponible, le CA propose de reporter à fin novembre, afin de laisser plus de temps aux adhérents qui souhaiteraient apporter leur contribution.

Par conséquent les premières infos concernant les Collégiales 2021, ainsi que l'appel à participation rédigé par le comité thématique seront transmis aux adhérents par emailing prochainement.

Le CA fait le point sur les différentes informations qu'il aura à faire paraître à l'attention des adhérents (mots des commissions, mot du CA, projet conventions collégiales, point sur l'ICO, modalités du processus agrément suite aux mesures sanitaires et appel aux agrées, association « en contact », transmission, appel à candidatures au CA et aux commissions).

Arrivée de Claudie Bertrand vers 12h

4. Présentiel – distanciel - transmission

Le CA échange quelques mots sur la situation sanitaire actuelle et ses conséquences sur la manière de fonctionner et travailler ensemble au sein du CEG-t. Il est évident qu'en présentiel, la qualité du travail et des échanges augmente, ces derniers favorisant la transmission entre membres du C.A. En effet, il est plus simple et plus confortable de se concentrer en présentiel et certains sujets qui demandent réflexion sont difficiles à évoquer en distanciel. Le CA se réjouit donc de pouvoir se réunir !

Quant à la transmission, il est aussi relevé que si l'expérience des anciens est précieuse, elle peut parfois être un frein et empêcher la créativité des nouveaux. De plus, lorsque les anciens quittent le CA, cela ne signifie pas forcément qu'ils ne peuvent plus faire soutien ; en cas de besoin, ils peuvent rester joignables et continuer à faire relais, dans la mesure du possible.

5. Rapport du Groupe de travail sur l'agrément des formations

En octobre 2017, le Groupe de travail sur l'agrément des formations a rendu son rapport, dans lequel il préconisait une série d'éléments et critères pour la mise en place du dispositif d'agrément des formations. Le CA continue à réfléchir sur l'opportunité de le mettre au vote à l'AG de janvier 2021.

6. Comptes au 30 septembre 2020

La trésorière fait le point sur la situation comptable du CEG-t au 30 septembre 2020, qui est plutôt satisfaisante, notamment avec des frais de déplacements moindres entre mars et septembre en raison des

mesures sanitaires liées à la COVID-19. A noter également que le nombre d'adhérents reste stable : environ 180 au 30 septembre, sachant que quelques nouvelles adhésions seront encore à prendre en compte pour 2020 sur le dernier trimestre. Le résultat bénéficiaire prévisionnel est d'environ 9 500€ pour l'exercice 2019-2020.

7. Association « En contacts »

L'association « En contacts » qui regroupe d'anciens élèves de l'EPG souhaiterait faire intervenir les trois associations nationales de gestalt-thérapeutes pour se présenter à leurs 120 adhérents, ainsi qu'aux stagiaires de l'EPG, par le biais d'une visioconférence d'1 heure - 1 heure 30.

Le CA est d'accord avec le principe, considérant qu'il y a un intérêt pédagogique, que c'est une opportunité d'expliquer le CEG-t et ses récents changements statutaires. Trois administratrices se proposent pour cette présentation : Claudie Bertrand, Sophie Decoster et Cécilia Prado.

Comme base de préparation de cette présentation, le CA posera quelques questions aux organisateurs, notamment la question de savoir quelles représentations ils ont du CEG-t. Il proposera également plusieurs dates.

Le CA échange sur les points importants à évoquer lors de cette présentation, notamment la question de l'enregistrement de l'intervention (webinar) et la possibilité de sa diffusion, "sous réserve" de notre visionnage préalable.

8. Réunion avec la SFG au sujet de la CMMC

Une réunion par zoom avec le CA de la SFG est prévue le jeudi 8 octobre, afin d'évoquer différents sujets concernant la CMMC et son fonctionnement.

Le CA fait le point sur les questions à évoquer et constate qu'il y a déjà un accord sur 2 points : la demande à la CMMC de supprimer le logo de la coordination et le terme « coordination » sur le site www.gestalt-therapie.org, de même que la rédaction d'une charte de fonctionnement.

9. Questions diverses

Il a été rapporté à l'une des administratrices que certains thérapeutes (2 cas nommés) se disent « membre du CEG-t » sur leur site internet, alors que ce n'est pas ou plus le cas. Faut-il intervenir ?

Le CA décide de faire part de cette question à la CED.

Par ailleurs, cela pourrait être un sujet à évoquer lors de la Table Ronde prévue pendant les prochaines Collégiales sur la responsabilité.

Clôture de la réunion à 17h

Avis aux lecteurs : Ce compte-rendu est le reflet des débats tenus à la date de la réunion.



PROCHAINES DATES DE RÉUNION DU CA EN 2020 (à Paris) :

- Lundi 7 décembre de 10h à 17h.



EN 2021 :

- Assemblée Générale et Collégiales les 16 et 17 janvier à Paris ;
- Réunions du CA les 15, 17 et 18 janvier.